

DEMANDE D'AUTORISATION
en vertu de l'article 53 de la *Loi sur l'aménagement du territoire*.

L'audience aura lieu le mercredi 1^{er} mars 2017, à compter de 9 h,
à la salle du Conseil, rez-de-chaussée, Place Ben-Franklin,
101, promenade Centrepointe

Dossier n° : D08-01-17/B-00017
Propriétaire(s) : Kyle MacHutchon et Melissa Kruyne
Emplacement : 2, rue Goulbourn, (qui deviendra le 2, voie Henry-Goulbourn),
(29), rue Cypress Gardens
Quartier : 6 – Stittsville
Description officielle : lot 94, plan enr. 733
Zonage : R1D
Règlement de zonage : 2008-250

OBJET DES DEMANDES :

Les propriétaires souhaitent lotir leur bien-fonds en deux parcelles distinctes en vue de créer un nouveau lot résidentiel aux fins d'aménagement futur.

AUTORISATION REQUISE :

Pour ce faire, les propriétaires nécessitent l'autorisation du Comité en vue d'une cession. Le terrain qui sera disjoint, représenté par la partie 1 du plan 4R préliminaire, aura une façade de 18,78 mètres sur une profondeur irrégulière de 39,10 mètres. Sa superficie sera de 869 mètres carrés. Il s'agit d'une parcelle vacante qui sera située au 29, rue Cypress Gardens.

Le terrain qui sera conservé, représenté par la partie 2 du plan 4R préliminaire, aura une façade de 38,10 mètres sur la rue Goulbourn sur une profondeur de 38,38 mètres. Sa superficie sera de 820 mètres carrés. Une maison isolée et une remise occupent actuellement cette parcelle située au 2, rue Goulbourn. La remise existante sera démolie.

L'approbation de la demande aura comme effet de créer une parcelle (celle qui est occupée actuellement un bâtiment) qui ne sera pas conforme aux exigences du Règlement de zonage. Par conséquent, une demande de dérogation mineure (D08-02-17/A-00013 a été présentée et sera étudiée en même temps que la présente.